



Klimakompatibilität Copré

(La Collective de Prévoyance)

Caractérisation

Copré, la Collective de Prévoyance, a un volume d'investissement total d'environ CHF 3 milliards et peut être estimée comme faisant partie des Top 60 à 70 des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Copré fait une déclaration minimale sur le site web et dans son règlement de placement. Elle veut donner la priorité aux investissements durables et locaux qui intègrent les notions de protection de l'environnement et de responsabilité sociale. Des détails manquent. Uniquement dans le rapport annuel 2019, Copré informe qu'elle a nouvellement ajouté un fonds de microfinance et de «Green Bonds», sans mentionner le montant.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Mi-2019, le Conseil fédéral a créé un groupe de travail «Finance durable». Il se réfère aux obligations internationales de la Suisse dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat et des objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030). Les efforts visent à conclure des accords sectoriels, qui devraient notamment accroître la transparence quant à l'orientation durable des acteurs et comment ils se positionnent en conséquence.
- En conséquence, Copré devrait réfléchir à la manière dont elle présentera à l'avenir de manière transparente au public l'impact social global de leur politique de placement, et notamment si et comment elle tient compte des risques ESG et climatiques, ou pourquoi pas.
- De même, dans un premier temps, elle devrait élaborer et communiquer les principes d'une politique de durabilité/ESG visant à intervenir de manière exhaustive et durable dans les décisions prises dans le cadre du processus d'investissement proprement dit.
- Elle devrait décider des mesures concrètes qu'elle veut demander aux gestionnaires de la fortune afin qu'ils appliquent un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises dans le processus d'investissement et/ou procèdent à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.
- Lors de la sélection des fonds, il faudrait avoir à disposition ou obtenir, sur toutes les entreprises investies, des données complètes de rating ESG et d'intensité de CO2 afin de pouvoir faire usage de produits présentant la meilleure durabilité et un profil risque/rendement optimal.

Situation mai 2021:

A la demande de l'Alliance climatique, Copré informe, en plus des informations déjà publiées, qu'elle a pris déjà des premières mesures:

- Portefeuille de Private Equity : inclusion des principes ESG dans la sélection des fonds par le mandataire Portfolio Advisors.
- Nouveaux fonds en actions dans les small & mid caps : Les 4 fonds sélectionnés en 2020 intègrent tous des filtres ESG.
- Fonds obligataires indiciaires passifs : switch des fonds traditionnels dans les versions ESG correspondantes.
- Fonds Senior Loans : switch de 5 fonds individuels dans un nouveau mandat labellisé ESG.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Ces premiers pas sont à saluer. Toutefois, ces informations ne permettent pas de savoir quelle est la proportion du total des actifs investis de cette manière et quelle est la nature des filtres ESG. On ne sait pas encore si les mesures sont marginales ou substantielles.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

La Fondation Copré ne dispose pas d'une stratégie publique pour aborder la question du changement climatique qui a un impact sur sa politique d'investissement.

- L'ASIP, l'association suisse des institutions de prévoyance, recommande dans ses directives de placement (juillet 2018, traduction de l'allemand) : «Les risques ESG et les risques climatiques ... font partie des risques économiques et doivent être analysés en conséquence dans le cadre de la définition de la stratégie d'investissement».
- Son obligation fiduciaire envers ses assurés impose à Copré de définir les mesures qu'elle entend prendre pour contrer ces risques et de les communiquer au public.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Copré n'a pas encore pris de mesures pour décarboniser le portefeuille.

Adhésion à des associations de développement durable

Copré est membre de ETHOS.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

Copré manque d'une politique publique en matière de dialogue (engagement) avec les entreprises investies à l'étranger dans le domaine ESG.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Copré n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

- Par conséquent, il manque encore une stratégie de décarbonisation du portefeuille ; un élément central devrait être la sortie des entreprises de combustibles fossiles qui ne sont pas passées à un modèle commercial durable axé sur les énergies renouvelables.



Conclusion:

Une stratégie climatique visant à décarboniser le portefeuille et à abandonner les entreprises fossiles qui n'ont pas opté pour un modèle économique durable basé sur les énergies renouvelables fait toujours défaut. En conséquence, Copré est encore loin d'être respectueuse du climat.

Tendance 2018-2021:

Évaluation: stagnante

- Compte tenu du poids de Copré et des progrès réalisés par ses homologues, elle devrait aborder la question de la durabilité et de la gestion des risques financiers liés au climat – entendues comme l'intégration holistique de notations ESG et des données sur l'empreinte carbone dans le processus de sélection des titres.
- Des travaux préparatoires devraient concevoir un engagement ESG et climatique efficace avec les entreprises concernées ainsi qu'une restructuration du portefeuille dans le même sens.
- En particulier, elle devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration effective des critères ESG et des risques financiers liés au climat dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs – ou bien sélectionner des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.